

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 mars 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 13-01 du 12 mars 2020

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON – LA COURNEUVE ET DU CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INITIATION AU GOLF DE LA POUDRERIE – EXERCICE 2018 (OCTOBRE 2017-OCTOBRE 2018).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 11-1 du 9 février 2012, relative au recours à la délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, pour une durée de cinq ans,

Vu la délibération n° 11-1 du 18 octobre 2012 désignant l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (U.C.P.A.) comme délégataire,

Vu la convention de délégation de service public n° 20129300000780 pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, conclue avec l'UCPA,

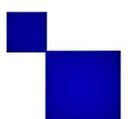
Vu l'avenant n°1 du 23 mars 2015, ajoutant de nouvelles sujétions de service public à la convention de délégation de service public,

Vu l'avenant n°2 du 05 mai 2015, agréant la cession de la convention de délégation de service public à l'UCPA Sport Loisirs,

Vu l'avenant n°3 du 02 mai 2017, portant la nouvelle échéance de la convention de délégation de service public au 11 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 25 juin 2019 sur le rapport annuel de gestion du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, pour l'exercice 2018,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel de gestion 2018 du centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrière à Livry-Gargan, rapport soumis par l'UCPA Sport Loisirs.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.